

Conditions générales d’Affiliation du Groupe LDLC

Applicables à compter du 27/10/2021

En cochant la case indiquant l’acceptation des présentes conditions, vous acceptez l’ensemble des dispositions ci-après. Toutes autres conditions n’engagent le Groupe LDLC qu’après confirmation écrite de sa part. Tout autre document que les présentes et notamment publicités, site Internet, n’a qu’une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Le **Groupe LDLC** est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 137 979,08 euros, dont le siège social est situé 2 rue des Erables – 69 578 Limonest Cedex – immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B 403 554 181.

(ci-après dénommé le « **Groupe LDLC** »).

Groupe LDLC et AFFILIÉ étant ci-après dénommés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

IL EST TOUT D’ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le Groupe LDLC dans le cadre de ses activités de distribution de produits grand public sur ses différents sites internet gère une Plateforme d’Affiliation à destination de tout AFFILIÉ dont la candidature a été acceptée à l’effet de permettre la promotion des produits vendus par le Groupe LDLC sur le site Internet de l’AFFILIÉ en contrepartie du versement d’une Commission par le Groupe LDLC.

Le Programme d’Affiliation est accessible sur Internet depuis la Plateforme d’Affiliation du Groupe LDLC disponible à partir de l’Url <https://affiliation.groupe-ldlc.com/affiliates/>

CELA EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales d’Affiliation, chacun des termes mentionnés aux présentes aura la définition suivante :

- AFFILIE : désigne tout Candidat dont le formulaire d’inscription a été accepté par le Groupe LDLC.
- Candidat : désigne toute personne morale ou toute personne physique majeure et capable, au sens de la loi applicable, remplissant un formulaire de demande d’inscription au Programme d’Affiliation via la Plateforme d’Affiliation ;
- Commande : désigne l’achat d’un produit vendu et expédié exclusivement par Groupe LDLC réalisé par un Visiteur sur un de Sites à partir du site de l’AFFILIE. Les produits exclus du programme d’affiliation sont les produits non intégrés dans le catalogue mis à disposition sur la plate-forme dans la section Flux & visuels > Campagnes et les produits non disponibles via le moteur de recherche du site.

- Commission : désigne la rémunération que le Groupe LDLC reverse à l’AFFILIÉ, lorsqu’un Visiteur réalise une Commande selon les conditions indiquées à l’article 6 des présentes.
- CGA : désigne les présentes Conditions Générales d’Affiliation du Groupe LDLC, ainsi que ses annexes.
- Lien(s) : désigne le(s) code(s) HTML fourni(s) par le Groupe LDLC, accessibles depuis la Plateforme d’Affiliation et permettant de rediriger les Visiteurs vers les Sites.
- Logiciel : désigne le logiciel informatique de tracking et de calcul des Commissions utilisé par le Groupe LDLC ;
- Plateforme d’Affiliation : plateforme technique mise à disposition des Candidats par le Groupe LDLC, leur permettant, après acceptation de leur candidature, d’accéder au Programme d’Affiliation.
- Programme d’Affiliation : désigne un système permettant à un AFFILIE de promouvoir sur son site Internet des produits vendus par le Groupe LDLC en contrepartie du versement d’une Commission par le Groupe LDLC dans le cas d’une Commande.
- Service : désigne la Plateforme d’Affiliation, le Programme d’Affiliation et le Logiciel mis à disposition de l’AFFILIE par le Groupe LDLC.
- Sites : désigne les sites du Groupe LDLC suivants : www.ldlc.com (ainsi que [.be](http://www.ldlc.com.be), [.ch](http://www.ldlc.com.ch), [.lu](http://www.ldlc.com.lu)), www.larmoiredebebe.com (ainsi que [.be](http://www.larmoiredebebe.com.be), [.ch](http://www.larmoiredebebe.com.ch), [.lu](http://www.larmoiredebebe.com.lu)).
- Visiteur : désigne tout visiteur du site Internet de l’AFFILIÉ qui est susceptible de cliquer sur un Lien.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes CGA ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Groupe LDLC propose à tout AFFILIÉ, dont la candidature a été retenue, de souscrire au Programme d’Affiliation.

ARTICLE 3 – CREATION D’UN COMPTE D’AFFILIATION

Pour pouvoir souscrire au Programme d’Affiliation, le Candidat doit préalablement s’inscrire en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire de demande d’affiliation en ligne figurant sur la Plateforme d’Affiliation.

Le Candidat peut accéder à la Plateforme d’Affiliation et au Programme d’Affiliation grâce à un nom d’utilisateur et un mot de passe choisis par lui lors de sa demande d’affiliation. Ses informations sont rendues accessibles dans la partie « Détails personnels » de la Plateforme d’Affiliation et peuvent être modifiées à tout moment une fois l’AFFILIÉ connecté à son Compte.

Le nom d’utilisateur et le mot de passe ont un caractère secret, personnel et confidentiel. Le Groupe LDLC ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse ou divulgation du nom d’utilisateur et/ou du mot de passe.

Il appartient à l’AFFILIÉ de maintenir à jour l’ensemble des informations le concernant et notamment l’adresse de messagerie électronique ; le Groupe LDLC enverra les notifications à cette adresse, lesquelles seront réputées reçues même si l’adresse n’est plus valide.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D’ADMISSION AUX PROGRAMMES D’AFFILIATION

4.1 Formulaire d’inscription

Après réception du formulaire d’inscription au Programme d’Affiliation, le Groupe LDLC examinera la demande et refusera toute demande d’affiliation n’étant pas conforme aux dispositions de l’article 4.2 ci-dessous ou ne correspondant pas à la stratégie affiliation choisie par le Groupe LDLC. L’AFFILIÉ devra notamment remettre les documents suivants :

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestation d’assurance
- Attestation de lutte contre le travail dissimulé
- Coordonnées valides (téléphone, mail, adresse)
- RIB

Le Candidat recevra la notification par courrier électronique de l’acceptation ou du refus de sa candidature.

Dès l’acceptation de sa candidature par le Groupe LDLC, les présentes CGA sont réputées conclues et le Candidat, devenu AFFILIÉ, pourra mettre en œuvre le Programme d’Affiliation auquel il a souhaité souscrire.

4.2 Sites refusés

De manière non limitative, sont considérés comme non compatibles avec les intérêts du Groupe LDLC, les sites Internet de Candidats qui :

- seraient incompatibles avec la politique commerciale du Groupe LDLC ;
- seraient des concurrents du Groupe LDLC ;
- seraient des sites de couponing ;
- seraient des sites de cashbacks ou utiliseraient tout autre moyen de rétribution monétaire ou cadeau au client apporté, peu importe que ces sites proposent par ailleurs un comparateur de prix ou tout autre contenu conforme aux exigences du Groupe LDLC ;
- diffuseraient des promotions des sites du Groupe LDLC, dans une quelconque section de type « code promo », « bonnes affaires », « bon plan », etc. (à l’exception des sites visés à l’article 4.4) ;
- diffuseraient des alertes ou messages automatiques aux Visiteurs pour les inciter à acheter des produits vendus par le Groupe LDLC ;
- seraient des sites ou groupes de communication privés (par exemple et sans que cette liste soit limitative : Facebook, Whatsapp, discord, etc.) ;
- diffuseraient des contenus à caractère violent, pornographique, discriminatoire, religieux, politique, raciste, ou de nature à porter atteinte à l’ordre public ;
- porteraient atteinte au Groupe LDLC ou à ses clients ;
- ne respecteraient pas les lois et règlements en vigueur, notamment les lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle ;

- utiliseraient les marques dont le Groupe LDLC est propriétaire dans tout nom de domaine, nom d'utilisateur ou identifiant sur tout site internet, réseaux sociaux, ou blog, sans que cette liste ne soit limitative ;
- achèteraient les mots-clés contenant une marque dont le Groupe LDLC est propriétaire ;
- redirigeraient vers des sites Internet décrits précédemment ;
- seraient en construction ;
- feraient la promotion de toute activité illégale ou non-conforme aux lois en vigueur.

4.3 Les sites de comparaisons de prix

Les sites de comparaison de prix sans contenus éditoriaux ne sont acceptés qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- Absence de diffusion de promotion des Sites,
- Absence de diffusion de codes promotion Sites,
- Absence de classement des Sites dans une quelconque section de type « code promo », « bonnes affaires », etc.

4.4. Diffusion des promotions des Sites

La diffusion de promotion est autorisée uniquement sur les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux, liés aux produits vendus par le Groupe LDLC :

Pour l'affiliation relative au site www.ldlc.com, les sites de contenu TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux liés à l'informatique, aux high-tech, aux geeks, peuvent diffuser les promotions du site www.ldlc.com, même dans le cas où ils contiendraient un comparateur de prix.

Pour l'affiliation relative au site www.larmoiredebebe.com, les sites de contenu TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux liés à l'univers des jeunes enfants peuvent diffuser les promotions du site www.larmoiredebebe.com, même dans le cas où ils contiendraient un comparateur de prix.

ARTICLE 5 – INTEGRATION DES LIENS SUR LE SITE INTERNET DE L’AFFILIÉ

L’AFFILIÉ doit disposer d’un équipement informatique standard, notamment des ressources informatiques, d’une connexion à Internet. L’équipement informatique connecté au site Internet du Groupe LDLC est sous l’entière responsabilité de l’AFFILIÉ et le Groupe LDLC n’est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir à l’équipement du fait de l’intégration des Liens ou à l’utilisation de la Plateforme d’affiliation.

L’AFFILIÉ a accès à des Liens qu’il intégrera sur son site Internet pour permettre aux Visiteurs de l’un ou plusieurs de ses sites Internet d’être redirigés vers le(s) Site(s) correspondant au Programme d’Affiliation souscrit. Cette installation est à la charge de l’AFFILIÉ et à ses frais.

L’AFFILIÉ choisit librement les Liens et leur emplacement sur son site Internet. Il s’engage cependant à ne pas afficher les Liens de façon à créer une confusion dans l’esprit des Visiteurs entre son propre site Internet et les Sites.

L’AFFILIÉ ne doit pas utiliser de lien caché, de pop-under, ou de quelconque moyen qui forcerait l’ouverture de façon visible ou invisible des Liens sans intervention volontaire du Visiteur.

L'installation des Liens doit être effectuée dans le strict respect des consignes données par le Groupe LDLC. Dans le cas contraire, le Groupe LDLC ne pourra être tenu pour responsable d'une mauvaise comptabilisation des Commissions versées à l'AFFILIÉ. Cette installation et les mises à jour sont à la charge de l'AFFILIÉ et à ses frais.

Les Liens fournis comportent un tag permettant d'assurer le suivi et le calcul du montant exact des Commissions. Ce tag n'est valable que pour le site Internet utilisé par l'AFFILIÉ lors de son inscription au Programme d'Affiliation. L'AFFILIÉ n'est pas autorisé à modifier, de quelque manière que ce soit, le(s) tag(s) obtenu(s).

ARTICLE 6 – COMMISSION DE L'AFFILIÉ

6.1. Acquisition et exclusion du droit à la Commission

Le droit au paiement de la Commission est acquis par l'AFFILIE en cas d'une Commande, aux conditions suivantes :

- ✓ La Commande est effectuée dans un délai de 24h à compter de la dernière redirection du Visiteur sur l'un des Sites.
- ✓ La Commande provient de manière identifiée du site de l'AFFILIE et l'AFFILIÉ a été le dernier à envoyer le Visiteur sur le Site concerné (si un autre AFFILIÉ a envoyé le Visiteur après le passage du Visiteur sur le Site du premier AFFILIÉ, c'est alors ce dernier qui bénéficiera de la Commission).
- ✓ La Commande, le paiement et la livraison ont été effectués et le délai de rétractation échu.

L'annulation de toute ou partie d'une Commande d'un produit vendu par le Groupe LDLC ne donnera pas lieu au paiement d'une Commission.

L'utilisation de chèques-cadeaux ou cartes-cadeaux pour le paiement de la Commande, ne donnera pas droit au paiement de la Commission.

6.2. Taux de Commissions

Les taux de Commissions dues par le Groupe LDLC à l'AFFILIE sont indiqués en Annexe 1.

En adhérant au Programme d'Affiliation, l'AFFILIÉ est réputé avoir expressément accepté les taux des Commissions.

Dans l'hypothèse où l'AFFILIÉ ne réclamerait pas le versement de ses Commissions dans les douze (12) mois à compter de la réalisation de la Commande, l'AFFILIÉ sera réputé y avoir renoncé.

En cas d'inactivité du compte AFFILIÉ pendant une période de six (6) mois, c'est-à-dire si l'AFFILIÉ n'a généré aucune Commission via son site sur cette période, son compte AFFILIÉ pourra alors être supprimé et les présentes CGA résiliées, aucune Commission non versée ne pourra plus être réclamée.

6.3. Calcul, facturation et paiement des Commissions

Le montant des Commissions est calculé par le Logiciel en fonction des données exclusivement enregistrées par ledit Logiciel. Chaque AFFILIÉ a la possibilité d'accéder à son compte et à ses statistiques, qui sont disponibles à tout moment sur la Plateforme d'Affiliation.

En cas de contestation sur le nombre d'enregistrements ou le montant des Commissions versées à l'AFFILIÉ, seules les informations collectées et calculées par le Logiciel feront foi.

Le Logiciel procède au calcul du montant des Commissions à chaque début de mois calendaire. Le Groupe LDLC transmet à l’AFFILIÉ les éléments de facturation calculés par le Logiciel et sur la base desquels l’AFFILIÉ émettra une facture conforme aux exigences de la réglementation française.

Le Groupe LDLC effectuera le paiement dans un délai de soixante (60) jours à compter de la réception de la facture émise par l’AFFILIÉ, dès lors que le montant des Commissions cumulées est supérieur à cent cinquante (150) euros hors taxes. Dans le cas où le cumul mensuel serait inférieur à cent cinquante (150) euros hors taxes, le paiement sera reporté au mois suivant jusqu’à franchissement de ce seuil.

Le versement de la Commission est en outre soumis à la réception d’un extrait Kbis de moins de 3 mois, et d’un RIB pour tout AFFILIÉ.

Conformément à l’article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture ; Le taux d’intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d’intérêt légal. Il est rappelé que tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l’égard du créancier, d’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d’un montant de 40€.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DES PARTIES

7.1 Obligations de l’AFFILIÉ

7.1.1 Exactitude des renseignements fournis

L’AFFILIÉ garantit l’exactitude des informations transmises au Groupe LDLC lors de son inscription sur la Plateforme d’Affiliation et s’engage à lui notifier toute modification de ces informations notamment en mettant à jour son compte dans la Plateforme d’Affiliation.

7.1.2 Gestion du site Internet de l’AFFILIÉ

L’AFFILIÉ est seul responsable de la mise en œuvre, du développement et de l’entretien des éléments qui figurent sur son site Internet et devra, en outre, vérifier :

- l’exactitude et la pertinence des éléments figurant sur son site Internet ;
- que les éléments figurant sur son site Internet ne sont pas diffamatoires et ne violent pas les droits des tiers (notamment les droits d’auteurs, le droit des marques, ou tout autre droit de propriété intellectuelle) ;
- le tracking des Liens intégrés, le Groupe LDLC ne pouvant être tenu pour responsable de la non-conformité des Liens taggés et de la réduction du montant des Commissions qui pourrait en résulter.

7.1.3 Autres obligations pesant sur l’AFFILIÉ

L’AFFILIÉ ne devra en aucun cas :

- être un site de cashback ou qui utilise tout autre moyen de rétribution monétaire ou cadeau au client apporté.
- procéder à l’achat des mots-clés suivants « LDLC » ou tous mots-clés similaires à des fins commerciales ou promotionnelles que ce soit sur des moteurs de recherche tels que Google, Miva, Overture, etc., ou sur un portail ou un service de publicité ou n’importe quel autre service de ce type. Les activités promotionnelles de l’AFFILIÉ ne doivent pas contrevenir aux droits de propriété intellectuelle du Groupe LDLC ou de tout tiers.

- se positionner dans les moteurs de recherche sur des expressions contenant les marques du Groupe LDLC ou des mots clés tels que, sans que cette liste ne soit limitative, « code promo », « code réduction », « code réduc » donnant lieu à « code promo ldlc », « code réduc ldlc », etc.

- toute manipulation ou tentative de manipulation d'inscription d'un site pour un autre

- intercepter ou de rediriger ou tenter d'intercepter ou de de rediriger le trafic provenant d'un site Internet d'un autre AFFILIÉ.

- intercepter, augmenter ou détourner ou tenter d'intercepter, d'augmenter ou de détourner par tous moyens frauduleux ou artificiels le montant des Commissions (ne seront pas comptabilisés dans le calcul des Commissions, sans que cette liste ne soit limitative, les adresses mails automatiquement générées, les clics artificiels, répétés, réalisés notamment par robot, logiciel, outils de génération automatique de clics ou tout autre procédé et toutes utilisations forcées d'un Lien résultant par exemple de la promesse d'une récompense, de tout intéressement ou de tout autre moyen similaire).

- faire apparaître sur son site Internet tout autre lien, texte, image, graphisme, spécification technique ou tout élément relatif au Groupe LDLC autre que les Liens expressément fournis par le groupe LDLC pour les besoins de la redirection sans autorisation expresse et écrite du Groupe LDLC.

- utiliser un Lien dans des courriers électroniques envoyés par l'AFFILIÉ à tout Visiteur à l'exception toutefois des courriers électroniques marketing.

- proposer de la publicité ou des contenus faisant la promotion des Sites (y compris via les techniques de pop-up) autrement que par l'insertion de Liens sans autorisation du Groupe LDLC.

- et plus généralement toute pratique déloyale ou non conforme au CGA.

L'AFFILIÉ reconnaît que les actions ci-dessus énumérées seront considérées comme frauduleuses et entraîneront la résiliation fautive stipulée à l'article 10.3 du CGA. L'AFFILIÉ prend les engagements suivants :

- Ne pas induire les Visiteurs en erreur sur le fait que la commande est passée auprès du Groupe LDLC;

- Prévenir le groupe LDLC en cas de changement notable du contenu du site AFFILIÉ ;

- Ne pas modifier l'apparence ou les textes des supports visuels ou liens fournis par le Groupe LDLC ;

- Ne pas dénigrer ou de ne pas présenter de manière dévalorisante les produits ou services du Groupe LDLC;

- S'engage à effectuer les déclarations nécessaires auprès des administrations fiscales et sociales ;

- S'engage à faire preuve de bonne conduite (respecter la netiquette, ne pas faire usage du spam ou du spamdexing, etc.) ;

- S'engage à supprimer sur demande du Groupe LDLC tous les supports visuels d'affiliation relatifs à une offre commerciale qui n'existerait plus.

L'AFFILIE déclare exercer son activité en conformité avec l'ensemble de la législation qui lui est applicable, et notamment le droit du travail et de la sécurité sociale, les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles ainsi que, plus généralement, l'ensemble de la réglementation en vigueur.

L'AFFILIE déclare avoir reçu du Groupe LDLC toute l'information nécessaire relativement aux fonctionnalités du Logiciel et du contenu du Programme d'Affiliation.

L’AFFILIE garantit le Groupe LDLC des conséquences dommageables pouvant résulter de l’inexactitude des déclarations ci-dessus, et la garantit de tout recours qui pourrait être exercé par des tiers dans le cadre ou à l’occasion de la conclusion ou de l’exécution du CGA.

7.2 Obligations du Groupe LDLC

Le Groupe LDLC, dans le cadre d’une obligation de moyens, s’engage à tout mettre en œuvre afin d’assurer le bon fonctionnement du Service en vue de permettre à l’AFFILIÉ d’utiliser le Service conformément aux termes et conditions des présentes.

En cas de survenance d’une défaillance technique affectant le fonctionnement du Service pour des raisons indépendantes de la volonté du Groupe LDLC telles que, notamment, l’interruption des systèmes de télécommunication ou l’interruption des services de ses prestataires informatiques, pour quelque cause que ce soit, le Groupe LDLC s’engage à alerter l’AFFILIÉ, sans tarder, de cette survenance et de sa cessation.

La survenance des événements visés à l’alinéa précédent n’aura aucune conséquence sur la poursuite des CGA et ne pourra donner lieu à réclamation de la part de l’AFFILIÉ, ces événements étant tenus comme constitutifs de force majeure.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITE

Pendant toute la durée des CGA, le groupe LDLC sera amené à transmettre des données considérées comme des informations confidentielles que l’AFFILIÉ s’engage à ne pas divulguer ni à utiliser en dehors des besoins des CGA.

Ces données recouvrent toutes informations, tous documents, données, statistiques de toute nature transmis par le Groupe LDLC à l’AFFILIÉ ou portés à sa connaissance par écrit (notamment via la Plateforme d’Affiliation), par oral ou par tout autre moyen et incluant sans limitation toute information technique, commerciale, stratégique, financière, comptable, ou juridique, ainsi que toute analyse, compilation, prévision, rapport et autre document relatif au Groupe LDLC, qui seront communiqués à l’AFFILIÉ dans le cadre des présentes (ci-après dénommés les « Données »). Cette obligation de confidentialité sera prolongée d’un (1) an après la résiliation des présentes CGA.

Aucune disposition des CGA ne peut être interprétée comme obligeant le Groupe LDLC à divulguer des Données concernant son activité à l’AFFILIÉ.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Chacune des Parties s’engage à respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitements de données à caractère personnel) ainsi que celles du Règlement Général sur la Protection des Données.

9.1. Données relatives à l’AFFILIE

Les informations et données relatives à l’AFFILIE (ci-après « Données Personnelles ») sont traitées par le Groupe LDLC et sont nécessaires à la création et gestion du Compte et au suivi de tout AFFILIÉ. Elles sont susceptibles d’être utilisées pour faire connaître à l’AFFILIÉ les nouvelles offres commerciales du Groupe LDLC, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément par les présentes.

Au sein du Groupe LDLC, seules auront accès aux Données Personnelles les personnes qui, du fait de leurs fonctions, ont un intérêt légitime à y accéder. Le Groupe LDLC ne vendra ou partagera les Données Personnelles à des partenaires commerciaux tiers. Dans le cadre d'opérations techniques, les Données pourront également être hébergées et traitées par des prestataires de service et des sous-traitants du Groupe LDLC. Ces derniers sont rigoureusement sélectionnés et agissent conformément aux instructions du Groupe LDLC.

Les Données Personnelles pourront être transmises par le Groupe LDLC aux autorités financières, judiciaires ou agences d'État, organismes publics sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation ; certaines professions réglementées telles qu'avocats, notaires, commissaires aux comptes.

Le Groupe LDLC prend toutes les mesures propres à assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des Données Personnelles des AFFILIES. Ces Données seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités précitées, et conformément aux règles de conservation légale applicables en matière commerciale. Les Données sont hébergées en Europe. Aucun transfert de Données hors de l'Union Européenne n'est effectué, garantissant ainsi une sécurité juridique optimale des Données Personnelles concernant les AFFILIES.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du Règlement Général sur la Protection des Données, les AFFILIES bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs Données Personnelles. Les AFFILIES pourront également demander la limitation du traitement de Données les concernant. Les AFFILIES pourront exercer leurs droits en contactant LDLC :

- par mail à l'adresse dédiée dpo@groupe-ldlc.com ; ou
- par courrier à GROUPE LDLC – 2 rue des Érables CS21035 69578 Limonest cedex

Les AFFILIES peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des Données les concernant. Enfin, les AFFILIES ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle compétentes en matière de protection de Données Personnelles.

9.2 Données relatives à un tiers

D'une manière générale, dans le cas où l'AFFILIÉ communique et transmet au Groupe LDLC des informations qui, bien que le concernant directement ou indirectement, visent ou mentionnent directement ou indirectement un tiers, l'AFFILIÉ est alors seul et unique responsable de l'autorisation éventuellement à requérir auprès du ou des tiers concernés, ainsi que de la communication et de la transmission desdites informations auprès du Groupe LDLC ainsi qu'aux tiers concernés, dans les conditions prévues aux présentes.

Le Groupe LDLC ne peut être tenu pour responsable, notamment à l'égard du ou des tiers, du contrôle a priori ou a posteriori de la qualité et/ou du caractère habilité ou non de l'AFFILIÉ qui collecte, obtient, divulgue et transmet des informations auprès du Groupe LDLC, ceci à quelque titre que ce soit et sur quelque fondement que ce soit, de même que de l'utilisation ou non utilisation, exploitation ou non exploitation, qui serait faite par Groupe LDLC ou par un tiers des informations transmises.

A cet égard, l'AFFILIÉ autorise le Groupe LDLC à accéder, à recevoir, à stocker, à utiliser et à dévoiler tout ou partie de ces informations, dans le respect du présent article.

ARTICLE 10 – DUREE ET RESILIATION DES CGA

Les présentes CGA sont conclues pour une durée indéterminée et pourront être résiliées à tout moment par l'une des Parties dans les conditions suivantes :

- Par accord des parties : Dans le cadre d'une résiliation amiable signifiée par un accord exprès entre les deux parties par e-mail ou par courrier et prenant effet immédiat ou selon le délai convenu par les Parties.
- Par l'AFFILIE : l'AFFILIÉ peut résilier le Contrat à tout moment et sans justification et sans préavis à compter de la notification par mail à GROUPE LDLC sous réserve de s'assurer de la bonne réception par ce dernier.

Par GROUPE LDLC : Le contrat pourra être résilié par GROUPE LDLC, en respectant un préavis de 30 jours à compter de la réception par l'AFFILIÉ, d'une notification sur un support durable. La résiliation des CGA entraînera le paiement des Commissions dues à l'échéance conformément aux termes de l'article 6 et l'interruption immédiate du Programme d'Affiliation. Les Parties s'engagent à supprimer sur leur(s) site(s) Internet respectif(s) les Liens, les supports de communication et d'information et toute autre référence à l'autre Partie dans un délai maximum de 48 heures.

Lors de la résiliation des présentes CGA, l'AFFILIÉ devra restituer au Groupe LDLC toutes les Données qui auront pu lui être communiquées dans le cadre de l'exécution des présentes CGA.

La résiliation des CGA dans les conditions précitées ne pourra donner lieu à dommages et intérêts au profit de l'AFFILIE.

Les CGA pourront être résiliées de plein droit, sans préavis, ni indemnités dans les cas suivants :

- en cas d'inactivité de l'AFFILIE, telle que décrite à l'article 6 ci-dessus ;
- en cas de manquement grave à l'une quelconque des stipulations des CGA et en particulier en cas de non-respect des obligations stipulées aux articles 4, 7, 8, 9.4, 11-7 considérées comme essentielles. L'AFFILIÉ devra, dans ce cas, procéder au remboursement des Commissions indûment versées par le Groupe LDLC, sans préjudice de toute action que le Groupe LDLC pourrait tenter.
- lorsque Groupe LDLC est assujéti à une obligation légale ou réglementaire de résilier la fourniture de la totalité de ses services d'une manière qui ne lui permet pas de respecter ce délai de préavis
- En cas d'incident techniques ou de sécurité tels que panne technique, dysfonctionnement de serveurs, saturation du site, attaque, etc.
- en cas de non-respect des règles de modération, courtoisie , politesse ou de dénigrement, injure ou diffamation et plus généralement tout acte portant atteinte à l'image de GROUPE LDLC, son réseau e/out ses clients.

ARTICLE 11- GENERALITES

11.1 - Intégralité

Les présentes CGA annulent et remplacent toute autre proposition, engagement, négociation écrite ou orale entre les Parties et constituent l'intégralité de l'engagement des Parties au sujet du Programme d'Affiliation.

11.2 - Modifications contractuelles

Le Groupe LDLC se réserve la possibilité de modifier les présentes CGA et ses annexes à tout moment, en respectant un préavis de quinze (15) jours minimum avant application des modifications envisagées. Les modifications seront notifiées à l'AFFILIÉ sur un support durable. L'AFFILIÉ peut :

- Résilier les CGA avant l'expiration du délai de préavis.
- Renoncer au délai de préavis visé ci-dessus à tout moment après la réception de la notification au moyen d'une déclaration écrite ou d'un acte positif clair
- Notifier son opposition dans le délai de quinze (15) jours suivant la réception de la notification, ce qui entraînera la résiliation des CGA et la suppression de son compte à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification à laquelle il s'est opposé. A défaut de notification d'opposition de la part de l'AFFILIÉ, ce dernier sera réputé avoir accepté lesdites modifications.

Lesdites modifications ne pourront donner lieu à aucune réclamation de la part de l'AFFILIÉ, ni à aucune demande de dommages et intérêts.

Le délai de préavis ne s'applique pas lorsque GROUPE LDLC:

- Est assujetti à une obligation légale ou réglementaire de changer ses CGA d'une manière qui ne lui permet pas de respecter le délai de préavis ;
- Doit exceptionnellement changer ses CGA pour faire face à un danger imprévu et imminent afin de protéger les services d'intermédiation en ligne, les consommateurs ou d'autres entreprises utilisatrices contre la fraude, des logiciels malveillants, des spams, des violations de données ou d'autres risques en matière de cybersécurité.

11.3 - Nullité d'une stipulation

Au cas où une stipulation des présentes CGA se révélerait nulle en tout ou en partie, cette nullité n'affectera pas la validité du reste des CGA. Dans un tel cas, les Parties substitueront si possible à cette stipulation illicite une stipulation licite correspondant à l'esprit et à l'objet de celle-ci.

11.4 - Mode et charge de la preuve

En raison du caractère purement informatique des prestations du Groupe LDLC, les Parties reconnaissent que l'AFFILIE ne pourra exiger du Groupe LDLC qu'elle lui apporte d'autre preuve de l'exécution de ses prestations que les enregistrements des opérations effectués par le Logiciel. Ces enregistrements feront foi de la réalité des opérations étant intervenues dans le cadre du(des) Programme(s) d'Affiliation enregistré(s) sur le Logiciel, jusqu'à preuve contraire à la charge de l'AFFILIE.

L’AFFILIE accepte que les informations échangées en vue de la conclusion des CGA et celles adressées en cours d’exécution des CGA soient transmises par voie électronique.

11.5 Limitation et exclusion de responsabilité

CHACUNE DES PARTIE FERA TOUS LES EFFORTS NECESSAIRES AFIN DE MAINTENIR SON SITE INTERNET OPERATIONNEL DURANT LES HEURES NORMALES OUVRABLES. CEPENDANT, LES PARTIES RECONNAISSENT QU'UN CERTAIN NOMBRE D'INTERRUPTION DU SYSTEME PEUVENT AVOIR LIEU ET ACCEPTENT DE NE PAS ENGAGER LA RESPONSABILITE DE L'AUTRE PARTIE POUR TOUTES CONSEQUENCES DE CES INTERRUPTIONS.

LA PLATEFORME D’AFFILIATION, LE LOGICIEL SONT FOURNIS « EN L’ETAT ». LE GROUPE LDLC N’OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT SUR CETTE PLATEFORME, LE LOGICIEL, SON CONTENU, SES PERFORMANCES. SON UTILISATION EST AUX RISQUES ET PERILS DE L’AFFILIE ; SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS IMPERATIVES APPLICABLES, LE GROUPE LDLC DECLINE TOUTES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES D’ABSENCE DE VIOLATION DES DROITS DES TIERS, DE QUALITE, D’ADEQUATION A DES FINS PARTICULIERES OU DE PERFORMANCE.

LA RESPONSABILITE DU GROUPE LDLC AU TITRE DES CGA, DE LA PLATEFORME D’AFFILIATION, DES SITES, DES LIENS, DE LA DOCUMENTION, DES CONTENUS (TEXTE, IMAGE ET AUTRES), DES LOGICIELS OU PROGRAMME UTILISES, DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELS DU GROUPE LDLC OU DES TIERS, NE PEUT EXCEDER UN MONTANT EGAL AU TOTAL DES COMMISSIONS PAYEES PAR LE GROUPE LDLC EN VERTU DES CGA PENDANT LA PERIODE D'UN MOIS PRECEDENT LA DATE A LAQUELLE SA RESPONSABILITE A ETE ENGAGEE. AUCUNE ACTION, POURSUITE OU PROCEDURE NE PEUT ETRE INTENTEE CONTRE L'UNE DES PARTIES PLUS D'UN AN APRES LA FIN DES PRESENTES CGA.

LE GROUPE LDLC NE POURRA EN AUCUNE CIRCONSTANCE ENCOURIR DE RESPONSABILITE AU TITRE DES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS, MATERIEL OU IMMATERIEL, CONSECUTIF OU NON OU IMPREVISIBLES DE L’AFFILIE OU DES TIERS, CE QUI INCLUT NOTAMMENT TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D’AFFAIRES OU DE BENEFICE, PERTE DE CLIENTELE, PERTE D’UNE CHANCE, PERTE D’IMAGE, COUT DE L’OBTENTION D’UN PRODUIT, D’UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, EN RELATION OU PROVENANT DE L’INEXECUTION OU DE L’EXECUTION FAUTIVE DES PRESTATIONS ET CE MEME SI ELLE A ETE AVERTIE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES OU RECLAMATIONS.

11.6 – Indépendance

Les présentes CGA ne sauraient être interprétées comme imposant au Groupe LDLC une quelconque obligation de se lier contractuellement avec l’AFFILIÉ. Par ailleurs, les Parties conviennent expressément que les présentes CGA ne peuvent être interprétées comme la création d’une entité commune.

11.7 Conformité

Lutte contre le travail dissimulé – prêt illicite de main d’œuvre – Travail de main d’œuvre étrangère

L’AFFILIE garantit respecter la législation sociale applicable, notamment celle relative au travail dissimulé et au marchandage. Il garantit être en règle avec ses obligations déclaratives en matière sociale et s’engage à transmettre tous les six (6) mois au Groupe LDLC ou au prestataire mandaté à cet

effet par ses soins les attestations afférentes aux dites déclarations, notamment l'attestation URSAFF et l'attestation sur l'honneur de lutte contre le travail clandestin. Lutte contre la corruption. Chaque Partie reconnaît qu'elle-même, ainsi que ses dirigeants, responsables, ou employés ne propose pas, ne promet pas, n'offre pas, n'autorise pas, ne sollicite pas ou n'accepte pas indument de paiement ou autre avantage (ni ne laisse penser qu'ils vont ou pourraient agir de la sorte dans le futur) dans des circonstances ayant un lien avec le Contrat. Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures afin de s'assurer que leurs représentants légaux, leurs employés, leurs sous-traitants, leurs agents, ou toute partie tierce qu'elles missionneraient se soumettent aux mêmes engagements et respectent les lois anti-corruption en vigueur. Chaque Partie pourra réaliser ou faire réaliser un audit sur la conformité de l'autre Partie aux dispositions contractuelles et légales liées à la lutte anti-corruption, au plus une (1) fois par an, par tout auditeur non concurrent de l'autre Partie et choisi d'un commun accord. Cet auditeur devra signer un accord de confidentialité. Les coûts des audits seront intégralement supportés par la Partie qui procède à l'audit. La Partie qui procède à l'audit s'engage à avertir l'autre Partie par écrit de toute mission d'audit avec un préavis minimum de cinq jours ouvrés en lui communiquant l'objet de la mission, sa durée envisagée et le nom des auditeurs. La Partie auditée s'engage à collaborer de bonne foi avec tout auditeur ainsi désigné. Ainsi, il facilitera l'accès des auditeurs à tout document ou information ou autre élément utile au bon déroulement de la mission d'audit et lui facilitera sa mission en particulier en répondant à toute question et en lui accordant l'accès à tous les outils et moyens nécessaires à l'audit. S'il est découvert, à l'occasion d'un audit ou à partir de tout autre document de l'autre Partie, des preuves qu'une Partie s'est rendue coupable d'actes en violation des règles applicables en matière d'anti-corruption, elle le notifiera à la Partie défaillante par tout moyen approprié et la mettra en demeure de prendre, dans un délai raisonnable, les mesures nécessaires et de la tenir informée des mesures prises. Si aucune action n'est mise en œuvre, l'autre Partie pourra de manière discrétionnaire suspendre ou résilier le Contrat. La juridiction compétente en application de la clause de résolution des litiges du Contrat sera compétente pour statuer sur les conséquences contractuelles de tout comportement présumé contraire aux lois anti-corruption.

Le respect de ces obligations constitue un élément essentiel et déterminant du CGA. Par conséquent, le non-respect de ces obligations par le Vendeur sera considéré comme une faute grave donnant le droit au Groupe LDLC de suspendre ou résilier le CGA sans préavis ni indemnité.

11.8 – Droit applicable et attribution de juridiction

Les CGA ne sont rédigées qu'en langue française et sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Tout différend entre les Parties relatif aux CGA (ou l'une quelconque de ses clauses), que les Parties ne pourraient pas résoudre entre elles amiablement dans un délai de quarante (40) jours, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception par la partie la plus diligente indiquant les manquements relevés, sera soumis au Tribunal de Commerce de LYON.

ANNEXE 1

TAUX DES COMMISSIONS applicables au 10 janvier 2019

Il est convenu entre les Parties que le calcul du taux de Commission indiqué dans le tableau ci-dessous est calculé sur la base d'un chiffre d'affaire mensuel hors Services (notamment paiement en 3 fois, Pack Services...), hors taxes, hors impayés, hors retours et annulations, hors rétractation et hors remboursement, hors frais de transport et hors frais de douane.

Sous réserve que l’AFFILIÉ soit éligible, dans les conditions de l’article 4, un taux de Commission réduit est appliqué à toute commande contenant une promotion de quelque nature que ce soit. A défaut d'éligibilité, aucune Commission ne sera versée sur les commandes contenant une promotion de quelque type que ce soit.

1. Taux de Commission pour le site www.ldlc.com

Chiffre d'affaire mensuel	Taux de rémunération normal	Taux de rémunération réduit
Inférieur à 15 000 €	2%	1%
Supérieur à 15 000 €	3%	1%

2. Taux de rémunération pour le site www.larmoiredebebe.com

Chiffre d'affaire mensuel	Taux de rémunération normal	Taux de rémunération réduit
Inférieur ou égal à 500 €	6%	1%
De 501 € à 5 000 €	8%	1%
Plus de 5 001€	10%	1%